

OÙ S'INFORMER

Mairie

5 Rue du Petit Anjou – 49170 Saint Martin du Fouilloux

Lundi - Mercredi - Jeudi

Mardi - Vendredi



02 41 39 50 54

de 13h30 à 18h00
de 13h30 à 18h

Retrouvez le DICRIM sur le site internet de la commune :
<https://www.saintmartindufouilloux49.fr>

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

15 SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

114
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MATEINTENDANTES

**17 POLICE
SECOURS**

**18 SAPEURS-
POMPIERS**

Numéros d'urgence

Préfecture du Maine et Loire : 02 41 81 81 81

Urgences Eau (Angers Loire Métropole) : 02 41 05 50 50

Urgence assainissement (ALM) : 02 41 05 51 51

Dépannage électricité : 09 72 67 50 49

GRDF urgence sécurité gaz : 08 00 47 33 33

Liens internet utiles

Ministère : georisques.gouv.fr (sur tous les risques) ; sante.gouv.fr

Préfecture : maine-et-loire.gouv.fr

Aléas météorologiques : meteofrance.com

Inondations : vigarages.gouv.fr



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.

L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

LES RISQUES MAJEURS

Anticiper et réagir

Canicule • Sanitaires • Tempête • Sismique
Mouvement de Terrains • Feux de forêt • Transport de matières
dangereuses



Dicrim de Saint-Martin-du-Fouilloux

Document d'Information Communal sur
les Risques Majeurs

Édition 2022



SOMMAIRE

ÉDITO

page 3

QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUES MAJEURS ? pages 5 à 6

LES RISQUES NATURELS



CANICULE

pages 11 - 12



SANITAIRES

pages 13 - 14



TEMPÊTE

pages 15 - 16



SISMIQUE

pages 17 - 18



MOUVEMENT DE TERRAIN

pages 19 - 20



FEU DE FORêt

pages 21 - 22

LES RISQUES MINIERS ET TECHNOLOGIQUES



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

pages 23 - 24

OÙ S'INFORMER ?

page 1

ÉDITO

Foliosains, Foliosaines,

Notre commune rurale présente un cadre de vie agréable en périphérie de l'agglomération angevine. Contrairement à un certain nombre de communes voisines traversées par des voies d'eau, notre commune n'est elle pas exposée au risque d'inondation.

Pour autant, différents facteurs nous exposent à un certain nombre de risques :

- La nature de nos sols implique des risques sismiques, de radiation (le radon) et de mouvements de terrain ;
- Le dérèglement climatique conduit à une augmentation du risque canicule et tempête sur notre territoire ;
- Les diverses pandémies font peser le risque de crises sanitaires pour les habitants et les animaux ;
- Notre patrimoine forestier est exposé au risque feu de forêt.

Vous avez entre les mains le document qui doit vous permettre d'appréhender au mieux un tel événement si celui-ci intervenait.

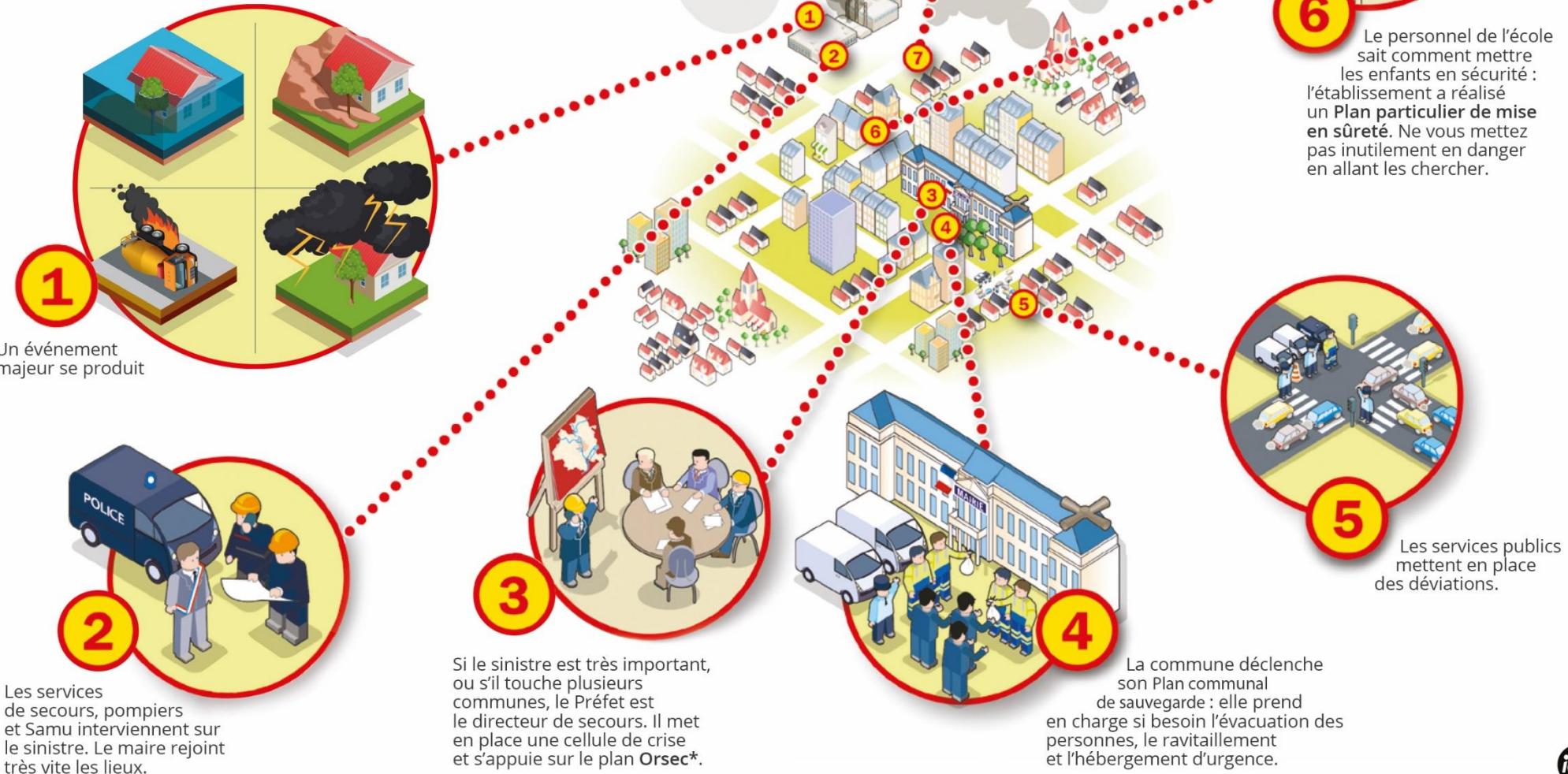
Je vous invite donc à lire ce document car il décrit l'ensemble des risques majeurs et vous donne les consignes à respecter en cas d'alerte. Faites-le lire à toute votre famille, expliquez-le aux plus jeunes, et conservez-le précieusement.

Romain AMIOT

Maire de Saint Martin du Fouilloux

QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Inondation, explosion, incendie, découverte d'une bombe de la seconde guerre mondiale, etc. Le risque zéro n'existant pas, chacun doit apprendre à se comporter de la bonne manière en cas de situation d'urgence. Voici présentés les rôles de chaque acteur dans la gestion de la situation de crise.



QUOI FAIRE EN CAS D'ÉVACUATION ?

La commune dispose d'un **Plan communal de sauvegarde** (PCS). Elle est responsable de l'alerte de la population. La commune peut aussi mettre en place un **dispositif de soutien des populations**, par le biais notamment d'un hébergement temporaire et d'un ravitaillement en eau et nourriture lorsqu'il n'y a plus de solution alternative.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?



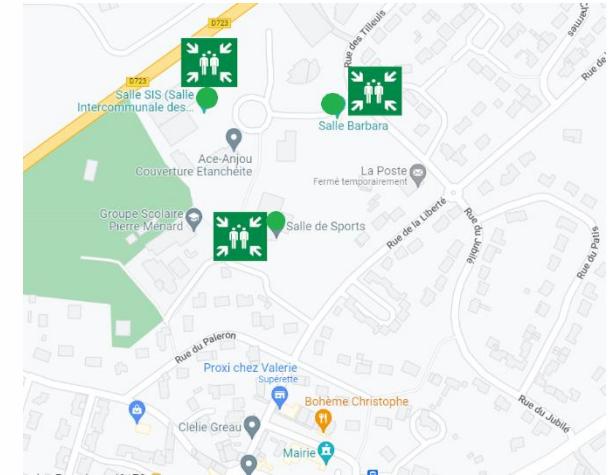
La commune se mobilise pour alerter la population par :

- Des panneaux d'affichage (près de la mairie et autre panneaux),
- Le site internet de la commune,
- Une distribution postale toute boîte,
- Un envoi d'e-mailings,
- Une communication presse,
- Une permanence téléphonique.

LIEUX D'ÉVACUATION

Plusieurs points de rassemblement communaux sont identifiés :

- La Salle Intercommunale des Sports (SIS)
 - La salle Saint Martin
 - La salle Barbara.



ACTIONS À RÉALISER AVANT DE QUITTER MON DOMICILE

- Je respecte les consignes générales de sécurité
 - Je récupère mon kit d'évacuation
 - Je rejoins le lieu de regroupement



Les animaux, j'en fais quoi ?

Les animaux de compagnie ne sont pas toujours autorisés sur les lieux d'accueil.

- Si je dois évacuer sans eux, je mets les animaux à l'abri.
 - Si je peux les emmener avec moi, je pense à prendre les carnets de santé à jour (les animaux doivent être pucés ou tatoués).

CONSTITUER UN KIT D'ÉVACUATION

En cas d'évacuation, il est important de préparer à l'avance un sac avec le nécessaire et de le compléter avec une liste de choses indispensables à prendre avant de partir. Vous trouverez ci-contre un kit type qu'il vous faudra adapter en fonction des particularités de votre famille.

Vous pouvez aussi compléter le **Plan familial de mise en sûreté** (PFMS) qui aide à traverser cette période sans panique.
Site du Ministère de l'intérieur « *Je me protège en famille* ».

TUTOS RISQUES EN LIGNE

Pour comprendre les risques majeurs en famille, visionnez les tutos sur :

www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques



S'INFORMER ET S'ÉQUIPER

- Radio à pile
 - Piles de rechange
 - Lampe torche à pile ou à manivelle
 - Bougies, briquets ou allumettes
 - Chargeurs de batteries
 - Téléphone portable/appareil photo
 - Carte bleue et quelques liquidités
 - Stylos • Sifflets • Ouvre-boîtes
 - Couteaux multifonctions
 - Outils (clé, pinces, gants de travail, gros scotch, etc.)

PAPIERS D'IDENTITÉ

- Carte d'identité
 - Permis de conduire
 - Passeports
 - Carte Vitale
 - Livret de famille
 - Copie de votre contrat d'assurance
 - Clés de maison et de voiture.

SE CHANGER, S'HABILLER

- Couvertures
 - Vêtements chauds en fonction de la saison.

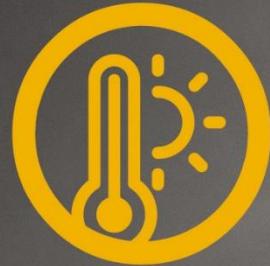


BOIRE ET MANGER

- Eau potable (1 à 2 L /pers.)
 - Aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boites de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.)
 - N'oubliez pas les animaux domestiques : pensez aux croquettes !

SE LAVER ET SE SOIGNER

- Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice)
 - Papier WC, lingettes, solution hydro-alcoolique
 - Trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales.



LE RISQUE CANICULE

Le contexte climatique expose de plus en plus la commune et l'ensemble des foliosains à des épisodes de canicule.

LES RISQUES

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

La chaleur fatigue. Elle peut provoquer des coups de chaleur ou des accidents de déshydratation.

La canicule est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, pendant au moins trois jours consécutifs.

LES MESURES PRÉVENTIVES

0800 06 66 66

Plateforme téléphonique d'information « canicule » entre 9h et 19h.
Appel gratuit depuis un poste fixe.

- En période de canicule, les signaux d'alerte sont les suivants : crampe, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre ($> 38^\circ\text{C}$), vertiges ou nausées, propos incohérents.
- Les personnes âgées, isolées ou handicapées sont invitées à s'inscrire sur le registre nominatif communal afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'alerte canicule.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Constituer une « trousse canicule » avec un brumisateur, un ventilateur et un thermomètre médical (non frontal)



Faire une liste des lieux frais ou climatisés où se rafraîchir près de chez soi et ouverts l'été (grande surface, cinéma, musée, église, ...)

PENDANT



Se protéger du soleil avec une casquette ou un chapeau



Rester à l'ombre autant que possible



Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif



Éviter les boissons sucrées et celles à forte teneur en caféine



Ne pas boire d'alcool



Prendre des douches fraîches mais pas froides



Fermer les volets et fenêtres le jour et aérer la nuit



Manger en quantité suffisante



Limiter au maximum son activité physique



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



LES RISQUES SANITAIRES

La commune est susceptible d'être exposée à plusieurs risques sanitaires, tels qu'une pandémie grippale (COVID-19), des menaces de bioterrorisme, ou encore, des pollutions chimiques accidentelles.

LES RISQUES

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse.

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus, résultant d'une transformation génétique conséquente. Il se propage rapidement du fait de la faible immunité de la population.

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Cela se manifeste par le biais d'un agent infectieux (virus, bactéries, parasites) ou de produits chimiques.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.santepubliquefrance.fr

- Respecter les consignes gouvernementales et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Un virus grippal se transmet par voie aérienne (toux, éternuement, postillons), par contact rapproché avec une personne infectée ou par contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade.
- En cas de pandémie, **le respect des mesures d'hygiène élémentaires** est une règle indispensable pour limiter les risques de contamination. Leur respect est essentiel en situation de pandémie et également utile en cas de grippe saisonnière.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Procéder à la mise en quarantaine dès le début de la pandémie



Se laver les mains régulièrement



Porter un masque et renforcer les mesures d'hygiène



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter directement à la poubelle



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Pour tenir la maladie à distance, rester à plus d'un mètre les uns des autres



Se faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée



LE RISQUE

TEMPÊTE

La commune est confrontée régulièrement à des épisodes de tempêtes, comme les tempêtes Lothar (1999) et Xynthia (2010) qui ont laissé des traces dans les mémoires.

LES RISQUES

Une tempête est un phénomène ciblé qui a localement des effets dévastateurs, en raison de la violence des vents.

Les tempêtes s'accompagnent souvent de pluies importantes pouvant entraîner :

- inondations,
- glissements de terrain,
- coulées boueuses.

Des vents parfois violents apparaissent lors d'une perturbation atmosphérique, par différence de pression et de température. On parle alors de tempête lorsque les vents ont une vitesse supérieure à 89 km/h.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.meteofrance.com

- Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la vigilance météo en mettant à disposition de la population une carte de vigilance.
- Dans la mesure où il en a connaissance, chaque citoyen doit signaler à la mairie les immeubles présentant des risques de chute de matériaux susceptibles de présenter un danger pour la sécurité publique. La ville engage alors les procédures pour mettre fin à ces situations de péril.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, bâtiments ou arbres



Se renseigner sur les prévisions météo



Pour les responsables des chantiers de construction : mettre les grues en girouette et rassembler le personnel à l'abri

PENDANT



Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision



Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets



Limiter ses déplacements et se renseigner avant de partir



Ne pas intervenir sur les toitures

APRÈS



Réparer ce qui peut l'être



Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber



Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques qui tombent à terre



LE RISQUE SISMIQUE

La commune est située en zone de sismicité faible. Le dernier événement en date s'est produit le 21 juin 2019 à 8h50 avec une magnitude de 4,8 sur l'échelle de Richter.

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracture le long d'une faille terrestre généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie se traduisant en surface par des vibrations du sol, plus ou moins importantes.

LES RISQUES

L'échelle de Richter (de 0 à 9) mesure la magnitude des séismes et l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe.

L'échelle MSK (de I à XII) définit l'intensité du phénomène à la surface.

Un séisme est susceptible de provoquer des glissements de terrain, des chutes de blocs ou une liquéfaction des sols imbibés d'eau.

LES MESURES PRÉVENTIVES

<https://renass.unistra.fr>

- Le département du Maine-et-Loire est classé en aléa modéré dans le tiers sud et en aléa faible dans les autres secteurs.
- La surveillance sismique est assurée en temps réel par les observatoires du RéNaSS (Réseau national de surveillance sismique) ou par des stations sismologiques.
- Il importe de respecter la réglementation parasismique pour les constructions neuves ou les réhabilitations importantes de bâtiments, équipements ou installations.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité



Fixer les appareils et les meubles lourds



Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité

PENDANT LA 1^{RE} SECOUSSÉ



À l'intérieur : ne pas sortir, s'éloigner des fenêtres, se mettre à l'abri d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles lourds.



À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques...)



En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques, ne pas descendre du véhicule

APRÈS LA 1^{RE} SECOUSSÉ



Évacuer le plus vite possible les bâtiments (attention : il peut y avoir d'autres secousses)



Emporter ses papiers personnels et ses médicaments indispensables



Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer, ouvrir les fenêtres en cas de fuite de gaz et prévenir les autorités



Ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils sont pris en charge)



Ne pas toucher les câbles tombés à terre



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est exposée au risque de mouvement de terrain lié au phénomène de retrait et gonflement d'argile. Ce risque considéré comme un aléa faible concerne environ 90% du territoire.

LES RISQUES

Il existe plusieurs types de mouvement de terrain :

- Les glissements
- Les éboulements (chute de blocs)
- Les effondrements de cavité
- Les mouvements de terrain différentiels suite au « retrait gonflement » des argiles

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est généralement dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.georisques.gouv.fr/risques/mouvements-de-terrain

Les services de l'Etat (DDT49) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) mettent à disposition du grand public de nombreuses sources d'information sur les mouvements de terrain.

Vous pouvez consulter en ligne des cartes interactives comme :

- La carte du risque retrait-gonflement des argiles, sur infoterre.brgm.fr
- L'atlas des cavités souterraines, sur maine-et-loire.gouv.fr

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



S'informer et détecter les signes précurseurs (fissures murales, terrain ondulé, ...)



Avant toute construction dans une zone à risque, mener une étude géotechnique



Sur les sols sensibles au dessèchement, adapter les constructions (fondations profondes, ancrage, ...)

PENDANT



Si le temps le permet, emporter le strict nécessaire (papiers importants et vêtements)



Couper le gaz et l'électricité



Évacuer les bâtiments
S'éloigner de la zone dangereuse



Rejoindre les lieux de regroupement

APRÈS



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



Évaluer les dégâts et les dangers avec un professionnel



Préparer ses dossiers d'assurance



Informier les autorités



LE RISQUE

FEU DE FORêt

Les épisodes de canicule et des actes malveillants exposent notre patrimoine forestier au risque de feu de forêt.

LES RISQUES

La majorité des départs de feu est d'origine anthropique et ils démarrent le plus souvent le long des voies de communication ou depuis les constructions.

Afin de limiter les risques d'incendie, la prudence et le comportement responsable de chacun restent les clés de la prévention.

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.pompiers.fr

- Les communes de Maine-et-Loire sont classées en sous-groupes selon leur sensibilité aux feux de forêt. Cela dépend de la présence de peuplements sensibles (pin, sapin, mélèze, douglas, conifère, ...).
- Le brûlage à l'air libre des végétaux et déchets est interdit sauf dans les cas prévus par l'arrêté préfectoral du 11 mars 2019 (arrêté DIDD/BPEF n°80).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

En forêt



Ne pas allumer de feu ou de barbecue



Laisser les routes forestières accessibles pour les secours



Ne pas jeter de cigarettes



Camper uniquement dans les lieux autorisés

Habitation en zone boisée



Débroussailler régulièrement dans un rayon de 50 m autour de chez soi



Préparer des moyens de lutte contre l'incendie (points d'eau et matériels)



Repérer les chemins d'évacuation dans le massif forestier et des abris potentiels

PENDANT



Prévenir les pompiers en appelant le 18 ou le 112



Respirer à travers un linge humide pour limiter les effets néfastes des fumées toxiques



S'éloigner dans le sens contraire du déplacement du feu

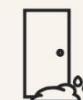
Habitation en zone boisée



Arroser les abords de la maison et ses façades pour la protéger



Fermer les volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation



Placer des linges mouillés en bas des portes



LE RISQUE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est exposée au risque de Transport de matières dangereuses (TMD) par la présence de deux axes routiers : autoroute A11 et RD 723.

LES RISQUES

Un accident de camion-citerne peut provoquer :

- une explosion
- un incendie
- un dégagement de nuage毒ique

Les trois situations peuvent engendrer des conséquences graves sur la santé humaine et sur l'environnement.

Ce risque concerne principalement un accident se produisant lors d'un transport par voies routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation, de matières dangereuses. Ce risque inclut les éventuels gazoducs (canalisations transportant du gaz) et oléoducs (hydrocarbures) qui traversent la commune.

LES MESURES PRÉVENTIVES

- La réglementation en vigueur est très stricte. Le transport routier est régi par la réglementation ADR « Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ». Celle-ci concerne la signalisation des véhicules, les opérations de chargement des marchandises, les techniques d'emballage, et le contrôle des véhicules.
- Une signalisation spécifique s'applique à tous les moyens de transport dans le but d'indiquer le danger, de décrire la composition de la cargaison et les risques générés par les matières transportées.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Prendre connaissance des risques, des moyens d'alerte et des consignes de confinement

PENDANT



Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre et faire éloigner les personnes à proximité



Signaler l'accident aux sapeurs-pompiers (18) et à la police ou gendarmerie (17 ou 112)



En cas de fuite de produit, ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit



Respecter les consignes de sécurité diffusées par les services de secours



Quitter la zone de l'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (boucher les conduites d'aération)

APRÈS



En fin d'alerte, aérer les locaux dans lesquels vous vous êtes réfugiés et déboucher les aérations